

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

Date de convocation, date d'affichage : 07/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 07 avril 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT - David HEGO – Antoine HERMAN - Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Christophe BOUTHORS (a donné procuration à Daniel FORRIERES pour le représenter et voter en son nom), Vincent WIART (a donné procuration à Roseline HODIN pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA, Damien BARDOUX

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- adopte le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	A	1	35 heures
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	2 postes à 35 heures 1 poste à 23h30
<u>Filière sociale</u>			
Agent Spécialisé 1ère classe Ecoles Maternelles	C	1	1 poste à 27 heures

- précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Cattenières sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 14 AVR. 2022

Le Maire,
Daniel FORRIERES

